



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le mardi 30 octobre 2018 à 9 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Bernard Riopel
Diane Thibault

Jean-Guy Périard
Ghislaine Jean

Absence motivée : Pier-Carl Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Achat d'un véhicule hors route (VTT);
5. Appel d'offres – Programme de vidange des fosses septiques;
6. Levée de l'assemblée.



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte à 9 h 06.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil conformément à la Loi (Art.156 CMQ).

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-228

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. ACHAT D'UN VÉHICULE HORS ROUTE (VTT)

2018-10-229

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire pour le site récréotouristique du lac Croche d'acquérir un véhicule tout terrain (VTT) pour certains usages dont, l'ouverture du stationnement, l'entretien des pistes de ski de fond, etc.;

CONSIDÉRANT la soumission en date du 23 octobre 2018 de Moto Gatineau pour l'achat d'un véhicule tout terrain de marque Polaris HD 2500;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel



ET RÉSOLUT QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise l'achat d'un véhicule tout terrain au montant de sept mille deux cent dix-neuf dollars (7 219 \$) plus les taxes applicables chez Moto Gatineau;

ET QU'il en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

5. APPEL D'OFFRES – PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

2018-10-230

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire s'assurer de la périodicité de la vidange de l'ensemble des fosses conformément au Règlement sur le traitement des eaux des résidences isolées Q2. r.22;

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, en collaboration avec Monsieur Gilbert Brosseau, inspecteur en urbanisme et environnement par intérim, ont rédigé le devis des documents d'appel d'offres pour le *Programme de vidange des fosses septiques*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres public pour le *Programme de vidange des fosses septiques* dont le contrat serait d'une durée de quatre ans (4) ans, soit pour les années 2019-2020-2021-2022;

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à la publication dans les journaux suivants :

- Journal les 2 Vallées
- Le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO)

Adoptée à l'unanimité.



6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-10-231

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 9 h 10.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin
Maire



Manon Lanthier
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.